COVID-19 : ON VACCINE AUSSI LES MILITAIRES, MÊME LES RÉCALCITRANTS



La vaccination est avant tout une affaire de priorité particulièrement si l'on ne dispose pas de suffisamment de doses pour satisfaire les populations ciblées – et c'est le cas actuellement. En France, les hautes autorités médicales et vaccinales, avec l'aval du gouvernement, ont déterminé en janvier 2021 la priorité vaccinale comme suit :

- Les anciens des EHPAD, les plus fragiles et donc les plus susceptibles d'engorger les hôpitaux (en manque de lits et de personnels depuis plusieurs décennies mais cela ne gêne que les patients).
- Les plus de 75 ans, avec ou sans comorbidité, eux aussi pouvant rapidement saturer les urgences.
- Les personnels médicaux.

Personnellement, ignorant la période de latence nécessaire avant que le vaccin soit efficace (15 jours, trois semaines, plus ?) j'aurais inversé l'ordre proposé. Mais on ne m'a pas demandé mon avis.

Un quatrième groupe moins important, et inattendu, est venu s'immiscer dans ces priorités. Des équipages de la Marine !



Grippe espagnole 1918 – Photo Internet

C’est ce que nous signale le Canard enchaîné du 27 janvier 2021 qui consacre un petit encart à ces personnels. Le journal nous apprend que les marins du Charles de Gaulle (contaminés au ¾ en avril 2020) ainsi que ceux de son escorte, auront droit prochainement à la piquouze avant d’appareiller pour combattre Daesh. Normal.

Mais quelques récalcitrants (des mutins ?) n’ont pas voulu remplir le « *Questionnaire préalable de consentement* » à la vaccination. Ils sont vite rentrés dans le rang ! Non mais sans blague !

Refuser un vaccin que les civils réclament ardemment, ça fait désordre. Allez rompez ! Et avis aux équipages des sous-marins nucléaires, les prochains sur la liste. Quand un produit est rare, on n’a pas le droit de faire le difficile.

Voici l’article en question (cliquez dessus pour l’agrandir) :

Le Covid fait des vagues dans la marine

LES marins du « Charles-de-Gaulle » se distinguent de nouveau. Après avoir été contaminés aux trois quarts par le Covid en avril et placés en quarantaine, ils s'offrent une faveur… Royale : une vaccination accélérée. Les équipages du porte-avions et de son escorte (2 400 personnes au total) recevront leur dose avant d'appareiller, mi-février, pour une mission de plusieurs mois contre Daech dans l'océan Indien.

L'opération piquouze était pourtant censée rester secrète. Les documents envoyés à la troupe pour lui en faire l'annonce étaient accompagnés de cet avertissement : *« Cette information ne doit en aucun cas sortir du cadre de la Défense. »*

Mais, en posant des questions indiscrètes, « Le Canard » a déclenché un branle-bas de combat, et la ministre Florence Parly a rendu l'info publique le 21 janvier.

Peu enthousiastes, certains marins ont d'abord refusé de signer le « questionnaire préalable de consentement » à la vaccination, avant de céder face aux menaces pesant sur leur carrière. Prochains sur la liste : les équipages des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et l'ensemble des élèves officiers qui vont bientôt embarquer pour achever leur formation en mer.

Dans la marine plus qu'ailleurs, la seringue fonctionne au piston…

C. L.

Photo : Site www.defense.gouv.fr – Internet